

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 05 OCTOBRE 2022**

Le 05 octobre 2022, à 18h00 heures, le **Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Élisabeth CLAVERIE, Maire.

**Présents :** Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Marie LACAN, Gérard TOUREL, Daniel DERRAC, Nelly FACCA, Xavier PETIT, Huguette DELPY-SOUTADÉ, Thierry MONTBROUSSOUS, Bruno BARDÈS, Françoise CHINCHOLLE, Franck GARRIC, Marie-Pierre CAMBON, Philippe FOULCHÉ, Ghislain PELLIEUX, Éric ALBERT, Guy INTRAN, Sylvie CLERGUE, David POUTRAIN, Nathalie JALBY, Claudette ROUQUETTE-BAULES, Maxime FONTANILLE, Bénédicte CATHALAU, Kadour SAMET.

**Absents excusés représentés :** Michel ALBENGE (B. DELBRUEL), Stéphanie RAYMOND (G. PELLIEUX), Francis SALABERT (G. INTRAN).

**Absents excusés non représentés :** néant

**Absents non excusés non représentés :** néant

**Secrétaire de séance :** Marie-Pierre CAMBON

**3.1.1 : CESSION AMIABLE DE L'ESPACE VERT ET DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT LES HAUTS DE NAJAC À LA COMMUNE POUR LE TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Par délibération du 03 février 2020, la commune de Lescure-d'Albigeois a accepté la cession amiable de la voirie du lotissement « Les Hauts de Najac », sous conditions de la réalisation des travaux de réfection et de leur réception conforme par le service technique communal. Cette voie, composée des parcelles cadastrées section AB n°150, 151 et 160 est dénommée « Rue Léo Ferré ».

Le responsable du service technique, dans le procès-verbal de levée des réserves du 17 novembre 2020, constatant la conformité des travaux de voirie, a émis un avis favorable à l'intégration dans le domaine public de la voirie du lotissement.

En date du 28 juin 2022, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a approuvé l'intégration au domaine public communautaire des ouvrages d'eau potable, d'assainissement et d'éclairage public de la rue Léo Ferré.

Le terrain faisant office d'espace vert, cadastré section AB n° 149 et 159, n'était pas compris dans le transfert prévu par la délibération communale du 03 février 2020. Le propriétaire des espaces communs du lotissement a exprimé la volonté de voir cet ouvrage également intégré au domaine public.

Afin d'intégrer la totalité des parties communes du lotissement « Les Hauts de Najac », il est proposé au conseil municipal de confirmer le transfert de la voirie du lotissement et d'accepter la cession amiable des parcelles cadastrées section AB n°149 et 159 qui correspondent à l'espace vert.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération de la commune en date du 03 février 2020 ;
- Vu l'avis du responsable du service technique, concernant l'état de la voirie, en date du 17 novembre 2020 ;
- Vu la délibération de la communauté d'agglomération de l'Albigeois en date du 28 juin 2022 ;
- Considérant l'exposé ci-dessus ;

## APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **CONFIRME** l'acceptation de la cession amiable de la voirie du lotissement « Les Hauts de Najac », d'un linéaire de 133 mètres. Cette voie est composée des parcelles ci-dessous :

### Section AB

n° parcelle	Superficie en m <sup>2</sup>	Nature*
151	38	Voirie revêtue
150	929	Voirie revêtue
160	218	Piétonnier
<b>TOTAL</b>	<b>1185</b>	

- **ACCEPTE** la cession amiable de l'espace vert du lotissement « Les Hauts de Najac », correspondant aux parcelles cadastrées section AB n°149 et 159, d'une superficie totale de 545 mètres carrés :

### Section AB

n° parcelle	Superficie en m <sup>2</sup>	Nature*
149	461	Espace vert
159	84	Espace vert
<b>TOTAL</b>	<b>545</b>	

- **PRÉCISE** que l'ensemble des cessions amiables se fera pour l'euro symbolique.
- **PRÉCISE** que les frais notariés seront à la charge du vendeur.
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer tous documents relatifs au transfert de la voirie et de l'espace vert du lotissement « Les Hauts de Najac » à la commune, dont l'acte notarié.
- **PRÉCISE** que la voirie du lotissement « Les Hauts de Najac » sera transférée dans le domaine public communal après signature de l'acte notarié constatant le transfert de propriété à la commune.
- **PRÉCISE** que l'espace vert du lotissement « Les Hauts de Najac » sera transféré dans le domaine public communal après signature de l'acte notarié constatant le transfert de propriété à la commune.
- **PRÉCISE** que la voie du lotissement « les Hauts des Najac » est dénommée « rue Léo Ferré ».
- **PRÉCISE** que dès l'intégration de la voirie dans le domaine public communal, celle-ci sera mise à disposition de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois. Madame le Maire est autorisé à signer tous documents nécessaires notamment le procès-verbal de mise à disposition à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

## DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme au registre.

**Le Maire,**  
**Élisabeth CLAVERIE**

